



Façade de la maison dite « du sénéchal » - 1885 - Médiathèque de Quimper - Fonds du chanoine Abgrall

Histoire de la maison dite « du sénéchal » à Carhaix

Jean Guichoux

Un bien joli nom pour une bien jolie maison. Et pourtant, malgré les milliers de documents consultés dans les archives, publiques et privées, de Bretagne et d'ailleurs¹, aucun ne mentionne un sénéchal² constructeur ou locataire de cette demeure.

L'origine de son appellation est incertaine. Dans de nombreux articles parus dans divers journaux ou revues depuis le milieu du xx^e siècle, plusieurs auteurs ont émis l'hypothèse que la maison a été construite par un sénéchal avant les guerres de la Ligue. Ils mentionnent également une restauration en 1604-1606 en raison de dégâts occasionnés par les ligueurs en 1590, lors de la prise de la ville. Appelée maison « du sénéchal » dans une délibération du conseil municipal de Carhaix de 1963, elle était précédemment nommée Au Bazar d'Ahès, du nom de son enseigne commerciale.

¹ Mes sources sont uniquement les documents conservés dans les différents lieux de dépôt des archives de Bretagne et archives nationales.

² Dans le système féodal français, un sénéchal était un officier d'un seigneur (titré ou non) chargé de la justice seigneuriale. Il présidait habituellement les conseils consultatifs ou judiciaires de la seigneurie qui se réunissaient régulièrement pour régler les litiges survenus dans le ressort de la seigneurie.

Les sénéchaux de Carhaix

Malgré de nombreuses recherches sur les différents sénéchaux de Carhaix, aux archives départementales du Finistère, de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, en particulier sur la famille Guinement supposée être la première propriétaire de la maison, aucun des documents trouvés à ce jour ne relie un sénéchal à cette maison ni ne confirme une restauration du début du XVII^e siècle.

Guillaume Guinement, époux de Marguerite Le Bigot (contrat de mariage du 1^{er} janvier 1561) est conseiller du roi et sénéchal de Carhaix en 1572. Il décède en 1582.

Jean Guinement, son fils aîné, époux de Marguerite de La Haye, lui succède. Il décède en 1591.

Un acte de partage de 1592 détaille tous les immeubles possédés par la famille, achetés ou vendus depuis 1561. Ce document ne mentionne aucune maison située rue du Fil ou rue du Pavé.

La famille ne possède à Carhaix que la maison dite « de Nicolas Le Brun » et celle dite « de la Villeder », l'une des plus belles de la ville, avec ses cours, issues et jardin, située entre la chapelle Saint-Pierre et les murailles du château.

Des recherches sur tous les sénéchaux suivants de Carhaix n'ont donné aucun résultat :

- **1591** : Arthur du Vieux-Chastel (lettres de provision³ du 26 mars 1591 - AD 35).
- **1598** : Vincent Le Grand, beau-père de Pierre Melou. Nommé le 10 octobre 1598, il est le propriétaire de Kerscao en Trégarantec et de Kerivoal à Ploudaniel.
- **1610** : Pierre Melou, sieur du Louch, époux de Marie Le Grand (lettres de provision

du 19 mai 1610 – AD 35). Il est toujours sénéchal en 1619 (AD 44).

- **1630** : Pierre de Kerampuil, époux de Françoise Le Borgne (lettres de provision du 17 décembre 1630 - AD 35). Il décède en 1633 (AD 29).
- **1633** : Nicolas Loz (lettres de provision du 28 décembre 1633 - AD 35).
- **1637** : Olivier de Lamprat devient sénéchal (AD 29). Il a épousé en 1634 la veuve de Pierre de Kerampuil. Le 3 juin 1637, lors d'une vente judiciaire, il achète l'office de sénéchal de Carhaix pour 36 000 livres. Il décède sans enfant en 1651, son frère lui succède brièvement.
- **1652** : Pierre de Lamprat, frère du précédent (lettres de provision du 18 octobre 1652 - AD 35).
- **1652** : Jean Raguineau.
- **1657** : Louis de La Boissière, sieur de Rosveguen, est toujours sénéchal en 1679.
- **1682** : Barthelemy Touze.
- **1688** : Autre Jean Raguineau (lettres de provision du 6 septembre 1688 - AD 35).
- **1714** : Autre Jean Raguineau, fils du précédent (lettres de provision du 1^{er} juin 1714 et dispense d'âge).
- **1749** : Joseph Le Guillou de Stangalen (nomination du 17 mars 1749 et lettres de provision du 4 avril 1749 - AD 35). Il est sénéchal honoraire en 1784 (lettre du 17 mars 1784 - AD 35).
- **1782** : Jean-François Le Guillou de Stangalen, fils du précédent (dispense d'âge et lettres de provision du 10 juillet 1782 - AD 35).

Les guerres de la Ligue

Différents articles publiés sur l'histoire de Carhaix font également état d'une restauration de la maison « du sénéchal » en 1604 ou 1606, après les guerres de la Ligue, grâce à des suppressions d'impôts royaux ou des aides financières.

Les recherches de documents justifiant cette restauration n'ont donné aucun résultat, mais

³ Les lettres de provision ou lettres de provision d'office sont, sous l'Ancien Régime en France, des actes royaux par lesquels les officiers sont pourvus de leur charge. Cette formalité concerne des officiers d'importance aussi divers que les magistrats des parlements et autres cours souveraines, les notaires, huissiers et sergents royaux, ou encore les bourreaux.

prouvent que ces avantages ne pouvaient en aucun cas concerner des biens privés.

En mars 1591, les habitants de Carhaix adressent une supplique aux États de Bretagne à Nantes. Ils expliquent que *leur ville aurait été pillée, totalement ravagée, et une grande partie d'icelle brûlée par les ennemis de ladite union, et à présent est inhabitée et presque déserte, étant les habitants, les uns prisonniers, les autres retirés d'un côté ou d'autre. Pour pouvoir la reconstruire ils demandent que ladite ville soit déclarée franche, libre et exempte de toutes tailles, fouages et subsides ordinaires à l'instar des autres bonnes villes de ce pays.*

La réponse, le 6 avril 1591, des trois États réunis à Nantes est une réponse générale à toutes les villes de Bretagne. L'exemption des tailles et fouages est refusée. Les États ont besoin d'argent pour entretenir 3 600 hommes à pied et 200 cheval-légers, plus les archers, la garde personnelle de Mercoeur, l'artillerie ...

Ce document, conservé à Rennes, est une copie de la supplique et de la réponse des États. Il a été utilisé pour une nouvelle demande de secours, (avant 1598 car adressée à Mercoeur). À la fin du document, figurent sept lignes d'une autre écriture : *pour ce que le corps de son pauvre peuple est si atteint par les misères et calamités qu'il a souffert, il supplie mondit seigneur le gouverneur afin qu'il ait quelques peu de moyens de reprendre et restaurer les forces et de lui imposer pour cette année nulle autre charge, subsides ni impositions parce qu'il lui serait impossible de supporter davantage sans voir l'avancement et la ruine en cette juridiction.*

Cette partie supplémentaire n'est pas datée mais porte la signature originale de Charles du Lyscoet de Cornouaille, évêque de 1583 à 1614.

En 1615, une nouvelle supplique des habitants de Carhaix au Parlement de Bretagne pour obtenir des aides financières, parle d'une ville riche avant les troubles de la Ligue, *où y déroulent neuf foires par an et auxquelles se levaient beaucoup de grands droits pour sa majesté mais depuis a été tellement ruinée par les courses des gens de guerre et par le moyen des forteresses qui ont été faites en ladite ville et dit*

pays qu'en tout icelui il n'y a pas un seul qui en ait ressenti car outre ce qu'elle est encore quasi détruite, la tour de l'église collégiale d'icelle a été démolie, le surplus des bâtiments de la ville grandement endommagés et la maison presbytérale ruinée de fond en comble sans qu'il y reste vestige quelconque du bâtiment, les portes et barrières de la ville entièrement abattues, les ponts advenants et pavés fort endommagés et l'hôpital tout ruiné ...

Quinze ans plus tard, conformément à une délibération des États de Bretagne, le roi et son conseil, siégeant à Dijon, accordent aux habitants de Carhaix *le permis de faire lever pendant six ans, douze deniers par pot de vin et six deniers par pot de cidre, bière et autres boissons qui se vendent et débitent en ladite ville et faubourg de Carhaix, pour être les deniers provenant, employés aux réparations des églises, monastères, bâtiments de la maison de santé de cette ville, réparations des ponts, pavés, portes, être employés à ce fait et non ailleurs.*
Signé par le roi en son conseil.

Le 9 juillet 1630, la chambre des comptes de Nantes entérinera cet arrêt.

L'histoire de la maison

L'examen dendrochronologique de certaines poutres de cette maison, réalisé en 2019 par la société Dendrotech, indique que l'abattage de certains des arbres utilisés a été effectué entre le printemps 1582 et l'hiver 1583-1584. La construction de la maison dans les années 1584-1585 semble donc certaine pour l'auteur d'un historique de cette maison effectué en partie d'après ces données.

Pourtant, le rentier⁴ de 1539 de la ville de Carhaix, conservé à Nantes, indique une construction plus ancienne à son emplacement. Maître Alain Le Bothon et Jehanne Tual, sa femme, qui demeurent *en la rue où l'on va de la cohue au marchaix*, déclarent *une maison sise en la*

4 Saint-Trémeur

5 Registre fiscal comprenant le nom de tous les vassaux redevables au roi à raison de leurs héritages. Le montant des sommes dues est établi suivant la valeur des maisons, emplacements de maison, jardins, terres...



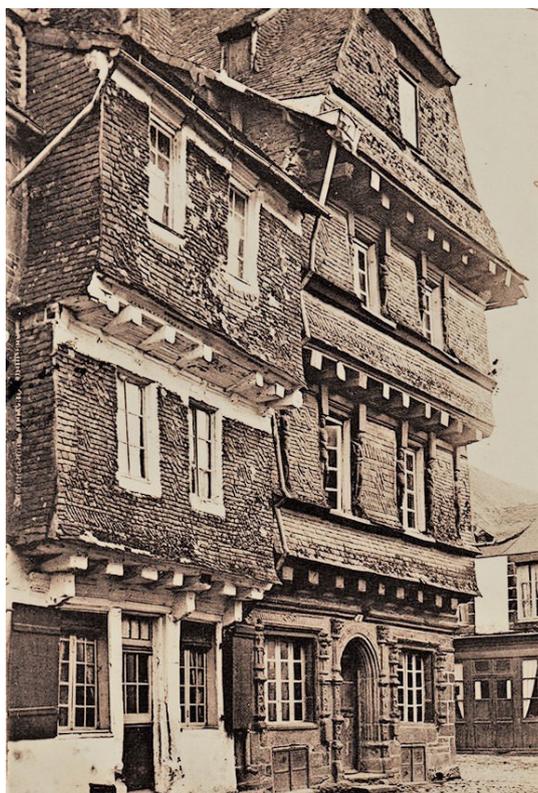
Façade de la maison dite « du sénéchal », rue Brizeux - 1885 - Médiathèque de Quimper - Fonds du chanoine Abgrall

rue des Augustins cernée d'un côté à ladite rue des Augustins et d'autre endroit à la maison de feu Henri Le Gogall et du bout donnant à la rue du Pavé en allant de la cobue à Saint-Trémeur, doivent par chaque an audit terme la somme de 18 sous et 4 deniers monnaie de rente censive et foncière.

Cette rente annuelle, fixe et perpétuelle, pèse sur les biens matériels (maisons, champs, jardins, courtils et autres). Les propriétaires de 1640 déclarent devoir la même rente de 18 sous et 4 deniers chaque année, redevance que l'on retrouvera jusqu'à la Révolution sur différents documents concernant la maison dite « du sénéchal ».

6 Elle comprend encore la future rue du Fil

7 Actuelle rue Brizeux



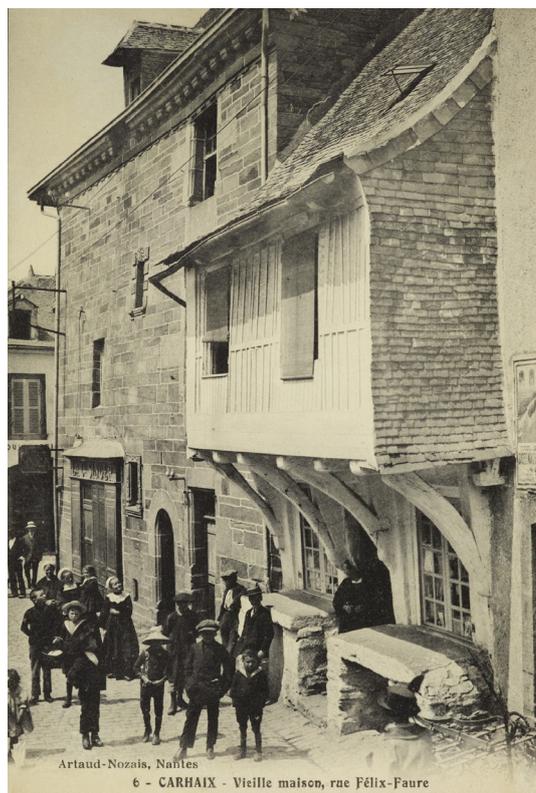
La maison mitoyenne, côté nord, rue Brizeux

Cette redevance est reconductible en cas de *reconstruction sur un vieux fondement ancien et emplacement ruiné de maison* comme le déclarent les enquêteurs de la réformation de 1678 *sur la maison* de Louis Le Guernic de Carhaix, *rebâtie de neuf* et imposée du montant de la précédente.

Cette rente confirme la présence, dès 1539, d'une habitation faisant l'angle des actuelles rues Brizeux et Félix Faure.

L'étude de la maison mitoyenne, la maison Thomas aujourd'hui, côté est, rue Félix Faure, apporte une preuve supplémentaire de son existence en 1539. Les propriétaires de 1640 déclarent que la rente de 8 sous due sur leur habitation remontait à la précédente réformation de 1539 et ceux de 1539 déclaraient qu'ils devaient 8 sous sur une maison *étant en la rue des Augustins, cernée sur maison étant à présent à Alain du Bothon et Jehanne Tual sa femme.*

La maison mitoyenne, côté nord, dans l'actuelle



La maison mitoyenne, côté est, rue Félix Faure, dite « maison Thomas »

rue Brizeux, déjà construite avant l'abattage des arbres, comme l'indique un contrat d'achat de 1575, a été remplacée par une habitation plus récente.

Les arbres de 1583 pourraient donc avoir servi à une rénovation ou à une reconstruction totale ou partielle.

Les historiens consultés, spécialistes du Moyen Âge, précisent qu'il est difficile, dans certains cas, de dater une habitation par l'étude des poutres ou planchers. L'humidité des maisons nécessitait souvent leurs changements et l'utilisation de bois de récupération était une pratique courante, encore utilisée de nos jours.

À noter que lors de l'élargissement de la traverse de la ville par les routes royales 164 (Angers - Brest) et 169 (Lorient - Roscoff), la façade sud de la maison « du sénéchal » figure sur le premier projet d'alignement de 1834. Un état de chaque maison concernée par le nouveau

plan de circulation est effectué par les agents de l'administration pour estimer leur valeur foncière. Celle « du sénéchal » a une *façade pierre en bon état, un pignon bois et l'intérieur de la maison en mauvais état*. De très nombreuses maisons anciennes sont démolies en totalité ou partie, les matériaux récupérables (pierres, poutres, charpente ...) sont conservés pour les nouvelles demeures. De nombreux recours en justice retarderont les travaux qui ne s'achèveront qu'au début du ^{xx}e siècle.

Les propriétaires successifs

Famille Du Bothon

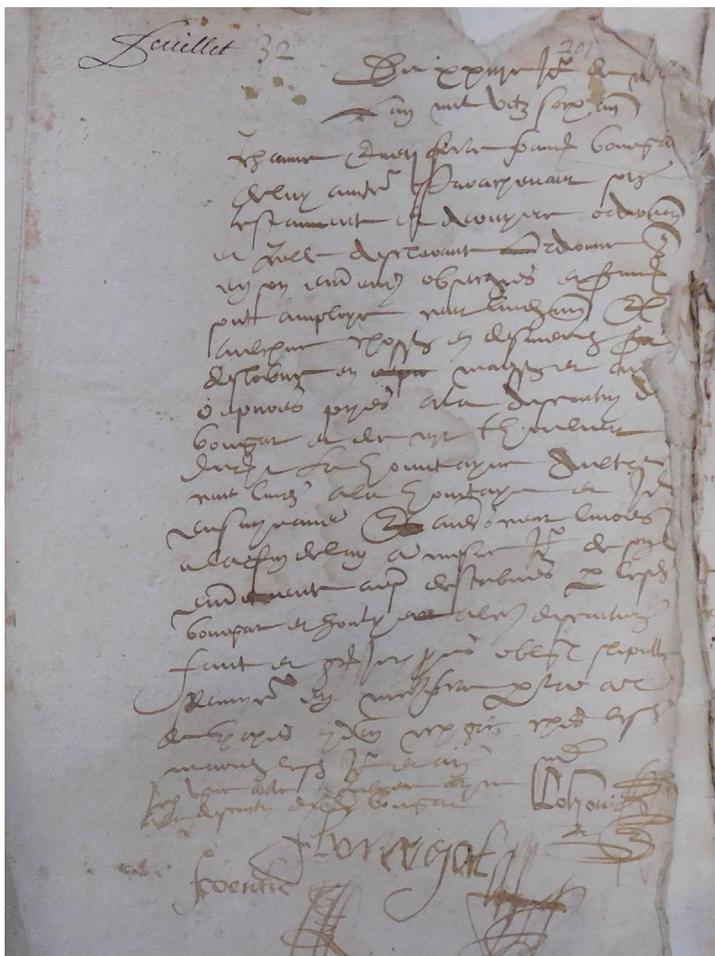
Le premier propriétaire, identifié par le rentier de 1539 de la ville de Carhaix conservé à Nantes, est maître Alain du Bothon, époux de Jehanne Tual, qui déclare *une maison au bout de la rue des Augustins⁸, donnant également sur la rue du Pavé⁹*.

Familles Bonnegat et Lardic

Dans le rentier de la sénéchaussée de Carhaix de mars 1640, conservé à Nantes, les propriétaires de 1640, maître François Le Roy et son épouse Françoise Guillemot *déclarent une maison appelée « la maison de François Bonescat et du Lardus »¹⁰, ouvrant sur la rue du Pavé d'un côté et d'autre côté sur la rue du Fil sur laquelle est dû à chaque an de rente au terme de Saint-Mathieu la somme de 18 sous 4 deniers monnaie*.

Les patronymes Bonescat et Lardus semblent inconnus dans le Poher. Aucun document ne les mentionne au ^{xvi}e siècle. Ils ne figurent pas sur les listes de tous les habitants imposables de Carhaix pour les années 1603 à 1700.

Il s'agirait d'une erreur du rédacteur du rentier de 1640 dans la graphie de ce patronyme comme dans bien d'autres noms propres du document. Ce rentier a été rédigé à Nantes en février 1645, soit six ans après les dépositions



1560 – Signature de François Bonnegat sur la septième page du testament de son épouse. Elle lègue à son mari la maison où ils habitent (emplacement de celle dite « du sénéchal »). AD 29

des propriétaires à Carhaix. Pour le premier, un document du 17 novembre 1560 portant sa signature indique qu'il s'agit de François Bonnegat, époux de Jeanne Euzen, demeurant rue du Fil.

En référence à ce rentier de 1640, seule subsistera pendant plus d'un siècle l'appellation « maison du Lardus » indiquée dans certains aveux et actes de vente.

À la suite d'une étude historique récente très partielle, un panneau explicatif installé rue Brizeux en 2020 indique : « construite par un bourgeois de Carhaix surnommé Lardus ».

Le patronyme de Lardus, orthographié également Lardoux dans le même rentier de

8 Rue Félix Faure

9 Rue Brizeux

10 Du nom des deux précédents propriétaires

1640, n'est en aucun cas un surnom mais tout simplement une erreur de transcription du copiste. Ce patronyme, que l'on retrouve sous la forme de Lardic, Lardus, Lardux ou Lardues, dans différents documents, est en réalité Le Lardic porté par plusieurs habitants de Carhaix au XVII^e siècle.

Le seul habitant portant ce nom, demeurant rue du Pavé en 1604, se nomme Gauvaing Le Lardic.

Les chefs de ménage assujettis au fouage¹¹ ordinaire de janvier 1604 figurent sur *le contre-rôle de la taille des bourgeois et habitants de la ville de Carhaix*. La rue du Pavé en compte trente-cinq. Gauvaing Le Lardic est l'un des propriétaires commerçants de cette rue les plus imposés de la ville. Il possède également des terres et une maison à *Trougléniau, une autre maison où pend pour enseigne l'image de Saint-Pierre*, entre la chapelle du même nom et celle de la Magdeleine et un terrain appelé vulgairement « le jardin du Château ».

De très nombreux documents indiquent qu'il fait partie du corps politique de la ville de Carhaix à partir de 1603. Plusieurs états de présence lors des délibérations le désignent comme étant sire¹² Gauvaing Le Lardic. Il est élu député en 1609 pour représenter sa ville à Nantes, lors de la réunion des États généraux imposée par Henri IV.

20 juillet 1609 De par le Roy

Chers et bien amez pour ce qui nous avons avisé de convoquer et faire assembler les trois états de notre pays et Duché de Bretagne pour lui faire proposer et remontrer plusieurs choses concernant le bien des affaires de notre royaume et de notre pays et Duché et que nous voulons comme il est bien raisonnable que vous y envoyez quelques bons et notables personnages d'entre vous y assister et comparaitre et comparoir de votre part. Nous vous mandons que vous ayez à envoyer en notre ville de Nantes au 15^{ème} jour de septembre prochain, deux

des plus notables et apparents d'entre vous, avec pouvoir express et bien ample pour donner votre avis sur ce qui sera proposé en nos Etats et y consentir et y accorder à ce qui y sera conclu et arrêté.

Donné à Paris le 20^{ème} jour de juillet 1609.

Signé Henry

Marié à Catherine Le Barazer, Gauvaing Le Lardic est décédé avant 1650, d'après une procédure entre ses petits-enfants.

Famille Le Roy (vers 1630 à 1645)

Le nouveau propriétaire, maître François Le Roy, sieur de La Vayrie, époux de Françoise Guillemot et veuf de Marie Le Gan, est commis au greffe de Carhaix en 1626.

En 1635, il est fermier des devoirs de la ville¹³. En 1638, il postule au poste de procureur de Carhaix.

À partir de 1651, le père étant probablement décédé, les documents trouvés concernent maître Jean Le Roy, *sieur de la Vayrie*, son fils, issu d'un deuxième mariage. Aucun ne mentionne son domicile. Après 1678, on ne le retrouve plus à Carhaix, mais à Rennes où il est avocat au parlement de Bretagne.

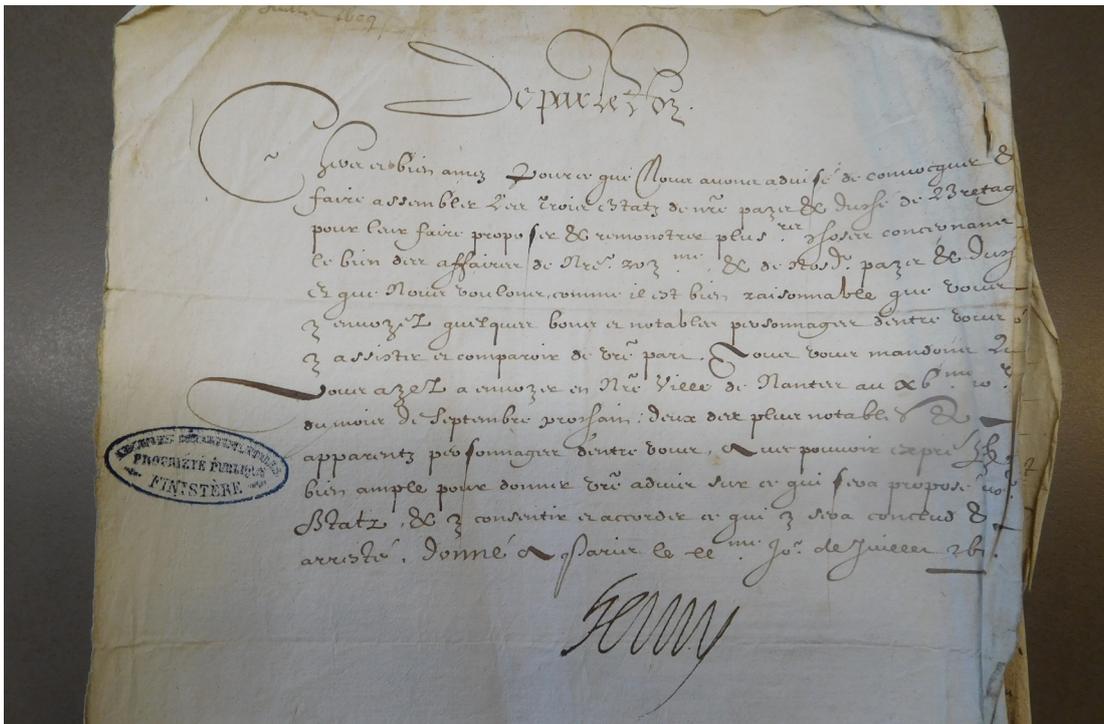
Famille Veller (vers 1645 à 1684)

Propriétaire de la demeure pendant près de quarante ans, cette famille n'y habitera jamais, préférant le confort de sa grande maison noble du Colombier, la maison la plus ancienne de Carhaix, située en face de la mairie, considérée au début du XVIII^e siècle comme *la plus grande, la plus belle, la plus commode de la ville de Carhaix qui a plusieurs appartements à chaque étage du logis principal, que cette maison à trois étages compris les embas, que les moindres boutiques de Carhaix dans les temps des foires sont à la connaissance publique*

¹¹ Impôt perçu sur chaque foyer

¹² Sire désignant ici une personne respectée

¹³ En France, sous l'Ancien Régime, les devoirs sont des droits d'aides, spécifiques à la Bretagne, qui portent sur la vente et la consommation des boissons alcoolisées.



1609 - Convocation de deux notables de Carhaix pour assister à l'assemblée des trois États à Nantes, signée par le roi Henri IV. Gauvaing Le Lardic, propriétaire de la maison, est l'un des notables désignés pour y participer. AD 29

affermées de 14 à 30 pistoles¹⁴ aux marchands forains, qu'il y a en celle-ci où mettre plusieurs magasins sans incommoder les locataires.

Acquéreur de la maison par achat en 1645 environ, Jean Veller, sieur de Gouaresmou à Plounévélzel, est greffier de la juridiction de Carhaix en 1636. Ensuite il devient conseiller du roi dans cette même ville. Fils de Thilemant Veller, *originaire du pays de Flandres*, maître peintre-vitrier et auteur du vitrail principal de Saint-Trémeur, il décède le 23 décembre 1672 à Carhaix.

Son fils aîné, Pierre, sieur de Kerdigen, hérite de la moitié de la maison « du sénéchal », l'autre partie appartenant à son oncle Louis Morin, sieur du Hilly. Il n'a guère le temps d'en profiter. Héritier principal, ne pouvant honorer une dette importante de son père (6 000 livres), il voit ses biens saisis et mis en vente comme l'atteste un procès-verbal du 16 septembre 1674.

Les biens saisis consistent en des manoirs, des

terres, l'office de conseiller du roi et la charge de maître particulier des eaux et forêts. Cette charge est achetée par son frère Jean Veller, avocat, futur sieur de Croixmen, pour 3 100 livres.

Le reste, soit le manoir du Stangier, Kerdigen, Croixmen et la moitié de la maison du « sénéchal », est acheté par Jeanne Cariou, pour 8 000 livres. Elle revendra le tout à Jean Veller, sieur de Croixmen.

Le 12 avril 1680, lors de la réformation du domaine de Carhaix¹⁵, noble homme Jean Veller sieur de Croixmen, avocat à la cour, demeurant en la ville de Carhaix, déclare *une maison dont appartient audit Veller la sept douzième partie qui fait la moitié, sise en la ville de Carhaix, faisant le coin de la rue du Fil entrant en la rue du Pavé main droite, nommée la maison du Lardus. Contenant de face sur le pavé de la rue du Pavé 22 pieds et demi de profondeur, et de longueur 38 pieds sans comprendre les étaux joignant d'un côté vers le nord la maison de feu*

14 Ancien écu d'or espagnol valant 10 livres

15 Exemple des archives nationales folio 35

maître Louis Bellec. La dite maison chargée de 18 sols et 4 deniers de rente.

Le 29 avril 1684 il achète l'autre moitié de la maison du Lardus, située en la rue du Pavé. Six mois après être devenu propriétaire de toute la maison, il la vend à maître Charles Lozach et à Françoise Cadiot, son épouse.

Famille Lozach (1684 à 1691)

L'acte de vente du 15 novembre 1684 de « la maison du Lardus » indique une nouvelle fois que les propriétaires doivent au domaine de Carhaix une rente censive de 18 sols et 4 deniers.

Maître Charles Lozach et Françoise Cadiot, sa femme, étant décédés avant le paiement complet, le tuteur de leurs enfants mineurs doit vendre la maison pour régler divers créanciers, dont Jean Veller qui n'a perçu que la moitié du montant de la vente de 1684.

Famille Rocher, de Tours (1691 à 1719)

Le 1^{er} avril 1691, la maison est vendue par adjudication, pour le prix de 2 300 livres, à Madame Vennec et à Jean Rocher, commerçants, demeurant à Tours, qui vont la conserver pendant presque 30 ans. Elle devient ensuite pendant 80 ans la propriété de riches familles de Normandie spécialisées dans le négoce d'étoffes diverses. Elle sert uniquement de lieu de dépôt pour leurs marchandises vendues aux grandes foires de Carhaix et d'ailleurs. Cet achat leur permet aussi de ne pas payer la location de places au fermier des halles. Les propriétaires ne conservant que certaines pièces de la maison, le reste est loué à différentes familles de Carhaix, le rez-de-chaussée devenant un commerce.

Une liste détaillée des 71 marchands forains et locaux présents à la foire des 30 juin et 1^{er} juillet 1719 indique qu'ils sont en majorité domiciliés à Caen, Falaise, Tours et dans de nombreuses villes de Bretagne. Plusieurs sont quincailliers, merciers, marchands de draps, de dentelles

et broderies, de bonnets et toques. Deux marchands de draps de soie viennent de Lyon.

Sur les 71 présents, 28 occupent des places sous les halles, 35 louent des magasins ou dépôts dans la ville de Carhaix, principalement autour des halles et dans la rue du Pavé. Deux sont propriétaires de leur maison dans cette rue.

Ce jour-là, sont également présents 6 vendeurs de toiles de Pontivy et de Quintin qui déballent leurs marchandises à chaque foire devant des maisons particulières.

Famille de Blessebois, de Caen (1719 à 1729)

Nouveau propriétaire au début de 1719, Jacques de Blessebois, sieur de la Garenne, marchand demeurant à Caen, est régulièrement en conflit avec le fermier des halles qui veut lui faire payer l'ancien emplacement qu'il y occupait avant l'achat de la maison. Suivant un arrêt du parlement de Bretagne de 1698 *les marchands forains de quelque qualité qu'ils soient seront tenus d'occuper les étaux, ou empotées de ladite halle, du côté qui leur est destiné et cédé par les marchands de la ville avec la faculté néanmoins aux marchands de n'en occuper que la moitié, pour laquelle moitié ils paieront la somme de neuf livres et pour une empotée entière la somme de dix huit livres. Et en cas que lesdits étaux, ou empotées ne seraient pas remplis, les marchands forains qui n'auront voulu les occuper, et qui auraient étalé dans ladite ville ailleurs qu'en ladite halle, seront tenus d'en dédommager le fermier des halles sur le pied de dix huit livres par chaque étal et à cet effet feront entre eux la répartition, laquelle répartition sera faite eu égard à la quantité et à la qualité des marchandises de l'avis d'un marchand de chaque qualité ...*

Famille Frémont, marchands à Caen (1729 à 1757)

Devenu propriétaire en 1729, Léonard-Gabriel Frémont déclare l'année suivante sa demeure de Carhaix, consistant *en une grande maison, à cinq étages y compris l'étage de la cave et du grenier, couverte d'ardoises, située dans la rue du Pavé de cette ville, ouvrant au midi et au couchant, nommée la maison du*



Sculptures des poteaux d'huissierie en cours de rénovation

Lardus, ayant de long trente sept pieds et demi, de franc en dedans dix huit pieds et de haut trente huit pieds, à une longère et demie et un pignon et demi, joignant du pignon du levant à une autre maison appartenant à la demoiselle de Montfort, du midi à la rue du Fil, du couchant à la rue du Pavé, et du nord à autre maison appartenant au sieur de Queravel Le Dinezal de Lannion.

Il doit également payer pour sa maison la rente de 18 sols et 4 deniers due au domaine de Carhaix.

Selon la liste des chefs de ménage de Carhaix et le montant de leur imposition du 18 juin 1743, la rue du Pavé, appelée régulièrement rue des Commerçants, comprend 27 magasins sur 41 habitations.

Famille Piquet, de Falaise (1757 à 1786)

Nouveau propriétaire depuis le 29 juillet 1757, François Piquet, négociant à Falaise dans le commerce de toile, fait venir ses ballots d'étoffe

de Guibray, quartier de la ville, célèbre pour ses foires. Nombreux sont les marchands forains de Falaise qui fréquentent les grandes foires bretonnes. Les ballots sont transportés par charrettes ou mules.

Lors d'un procès de juillet 1769 pour un retard d'une journée, les muletiers chargés du transport de treize ballots à destination de Pontivy et Carhaix sont assignés en justice à Falaise par le commerçant. Les muletiers prétendent avoir attendu plus d'une journée à Guibray, les toiles n'étant pas mises en ballots. Partis le 15 juin après-midi, ils ne pouvaient arriver plus tôt *car il est d'usage incontestable que les mules ne font ordinairement que sept à huit lieues¹⁶ par jour, qu'ainsi ils ont d'autant plus poussé leur marche qu'ils se sont rendus à Pontivy en six jours pour cinquante lieues de distance¹⁷, malgré la pluie continuelle et la perte d'un cheval*. La foire étant terminée à leur arrivée, les treize ballots de toile reviennent à Carhaix le jeudi 29 juin, où ils sont vendus, sauf l'un d'entre eux, détrempé par la pluie.

16 32 à 37 km

17 234 km



Cheminée pièce ouest du premier étage
Photo : société Dendrotech

Les acheteurs sont en majorité des commerçants de Cornouaille, du Léon et du Trégor. Les montants négociés sont énormes. En 1784, un marchand de Morlaix doit 2 000 livres à Charles-François Fleury, négociant à Falaise¹⁸ et 48 000 livres à plusieurs autres pour des achats à crédit effectués lors des trois grandes foires de l'année précédente¹⁹. Les remboursements se font en général aux foires suivantes, lorsque le détaillant a vendu sa marchandise.

Le 22 octobre 1769, François Picquet étant décédé, une perquisition a été demandée par le greffe, pour vérifier que sa maison de Carhaix, la maison « du sénéchal », ne contient pas de marchandises.

Françoise Cruau, *dame de Maisonblanche Pourcelet*, la locataire, déclare que la maison n'en contient plus, le sieur Picquet *les ayant fait précédemment transporter pour son commerce*.

Dans la chambre du devant au premier étage, se trouve une armoire servant aux dames

¹⁸ Futur propriétaire de la maison « du sénéchal ».

¹⁹ Les paiements se font uniquement par des billets à ordre ou lettres de change.



Cheminée est du rez-de-chaussée
Photo : société Dendrotech

Picquet et Laloé, les jours de foire, avec neuf chandeliers de cuivre en mauvais état.

Marie-Anne Dagorn, servante de la locataire, *déclare que de tous temps, celle-ci était obligée de laisser l'usage de ces chandeliers à la dame Picquet pour son commerce, qu'elle était pareillement obligée de lui fournir pendant les foires les lits et de faire à ladite dame Picquet (2 mots illisibles) et les meubles y étant*.

Dans une autre maison de la rue du Pavé, louée à l'année par Charles-François Fleury, négociant à Falaise, pour entreposer ses marchandises, *le bailleur doit fournir au locataire, dans la chambre au-dessus du magasin, à chacune des foires de Carhaix seulement, un lit garni de ses accoutrements, composé de rideaux, couettes, traversin en plumes, matelas, oreillers, draps, paillasse, et couvertures*.

Familles Vastey, de Rouen et Fleury, de Falaise (1786 à 1798)

Le 12 octobre 1786, est vendue devant Boursin, notaire royal à Falaise, *une maison de fonds en comble consistant en magasin, chambres, grenier, circonstances et dépendances, située en la ville de Carhaix, rue du Fil et rue du Pavé, paroisse de Plouguer, et un autre bâtiment situé rue du Fil, relevant du domaine de Carhaix, par*

maître Alexandre-Charles Piquet, avocat, demeurant à Falaise, paroisse Notre-Dame de Guibray, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, au sieur Pierre-Valentin-Richard Vastey, négociant, demeurant à Rouen, pour la somme de 2 000 livres.

Achetée aux Vastey par la famille Fleury entre 1790 et 1795, la maison devient, en 1798, la propriété de Carhaisiens qui n'en font pas leur résidence principale.

Famille Banéat, de Carhaix (1798 à 1880)

Le 11 janvier 1798, Charles-François Fleury, commerçant à Falaise, vend ses deux maisons de Carhaix à Rosalie Banéat.

En 1866, les héritiers de Rosalie Banéat mettent en vente *une maison sur cave, avec un rez-de-chaussée divisé en une boutique, un cabinet et une arrière boutique. Au-dessus un grenier étage avec deux vastes chambres avec foyer, plus un cabinet.*

Au deuxième étage deux vastes chambres.

Au-dessus un grenier sur toute la profondeur de la maison qui a deux façades donnant sur la rue du Fil et la rue du Pavé.

Famille Jaffré-Pannerec (1880 à 1898)

La maison est vendue une nouvelle fois, le 26 octobre 1880. Madame Pannerec, veuve de François Jaffré, commerçante, l'obtient pour 7 620 francs.

Famille Le Bescond (1898 à 1963)

Le 23 avril 1898 les héritiers Jaffré-Pannerec vendent par licitation en la ville de Carhaix, à l'angle des rues du Pavé et du Fil, *une maison composée d'une cave souterraine, d'un rez-de-chaussée et de trois étages sous couverture d'ardoises, cadastrée sous le numéro 755 pour une contenance sous fonds de 98 centiares.*

Louis Le Bescond et Marie Jaffré en font l'acquisition pour 9 900 francs.

Le 28 avril 1922, la façade donnant sur la rue Brizeux est classée monument historique.

Dans un courrier du 8 décembre 1926, le préfet du Finistère demande au sous-préfet de Châteaulin de faire vérifier qu'aucun travail n'a été réalisé sur la vieille maison de la rue du Pavé appartenant à Madame Bescond, quincaillière à Carhaix, et de lui rappeler les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Le 12 février 1930, nouveau courrier du préfet l'informant qu'elle ne peut faire des travaux sur les façades, sans l'accord des Beaux-Arts.

Le 3 juin 1932, la façade et la toiture de la maison du n°1 de la rue Brizeux sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, tout comme la maison dite « maison Thomas » au n° 2 de la même rue.

Le 22 février 1935, par la donation-partage des biens de Marie Jaffré, veuve Bescond, à ses enfants, Jeanne-Louise Bescond, épouse de Charles Marseillier, commerçant à Châteauneuf-du-Faou, obtient la maison « du sénéchal ».

Au cours du mois de mai 1937, diverses correspondances entre la mairie de Carhaix, la préfecture, l'architecte Pinson, et la propriétaire de la maison du n°1 de la rue Brizeux, concernent des travaux à y réaliser.

Le 4 octobre 1955, à Châteauneuf-du-Faou, une lettre à en-tête de Madame Marseillier, adressée au préfet, pour une demande de subvention promise après des travaux effectués au Bazar d'Ahès, indique :

Fabrique de chapeaux

Nouveautés

Mme veuve Charles Marseillier

Casquettes en tous genres

Chemiserie-parapluies-confection

Bonneterie-fourrures

C.C. 7284 Rennes

R. C. Châteaulin 1736



Au Bazar d'Ahès vers 1950 AD 29

La devanture du magasin, modifiée à plusieurs reprises depuis 1885, a été remplacée par des baies jumelles après l'achat de la maison par la ville de Carhaix

La Commune de Carhaix

Le 21 mai 1963, le maire de Carhaix annonce aux conseillers municipaux la signature de l'acte de vente de la maison « du sénéchal », ancien Bazar d'Ahès, la ville ayant obtenu un prêt de 40 000 francs des caisses rurales du Finistère.

Lors d'un précédent conseil municipal, le maire avait demandé un vote à bulletin secret afin d'entamer les démarches pour la cession de cette maison à la ville de Carhaix. Sur les 16 conseillers présents, 13 avaient répondu « oui » et les 3 autres « non ».

Seuls la façade et le toit étant classés, le conseil municipal demande au préfet de faire les démarches pour inscrire *l'ensemble de la maison du Sénéchal à l'inventaire des monuments classés*.

Le 15 juillet 1976, la façade en retour sur la rue Félix Faure est classée monument historique.

Destinations de la maison

Le manque de documents des XVI^e et XVII^e siècles n'a pas permis de déterminer avec précision l'usage de cette habitation durant ces deux siècles.

Dès 1600, la maison est la propriété de Gauvaing Le Lardic, un riche bourgeois de Carhaix. Elle lui sert de logement principal et de commerce. En 1680, la présence d'étals donnant sur la rue du Pavé confirme son usage commercial, peut-être dès sa construction.

Propriété, pendant tout le XVIII^e siècle, de marchands de Touraine et de Normandie, ces derniers se servent de quelques pièces comme magasin de dépôt pour les marchandises qu'ils vendent aux foires de Carhaix et dans la région. Le rez-de-chaussée est généralement loué à des commerçants carhaisiens.

En 1765, elle est occupée par Françoise Cruau, dame de Maisonblanche, veuve de Guillaume Mathurin Pourcelet, notaire royal, qui y tient un

commerce alimentaire.

À partir de 1800, certains propriétaires en feront leur résidence principale pendant de courtes durées.

Louée en 1841, elle abrite un atelier de cordonnerie au rez-de-chaussée. Les pièces des étages sont occupées par différentes familles.

En 1847, le principal locataire est un couvreur qui a interdiction de stocker des matières combustibles (fagots, fourrages, genêts, ajoncs) dans les chambres, le grenier ou les cabinets. Il peut sous-louer les chambres après accord du propriétaire.

Le 18 juin 1852, Jean Marie Le Boulch, le nouveau locataire, obtient par autorisation préfectorale le permis d'ouverture d'un cabaret.

Pendant presque 50 ans, le rez-de-chaussée sera occupé par un débit de boissons.

En 1867, le bail proposé par Marcellin Banéat, négociant et propriétaire de la maison, à ses nouveaux locataires, indique qu'ils *pourront prendre des sous-locataires en demeurant garants des dégradations qu'ils pourraient commettre*.

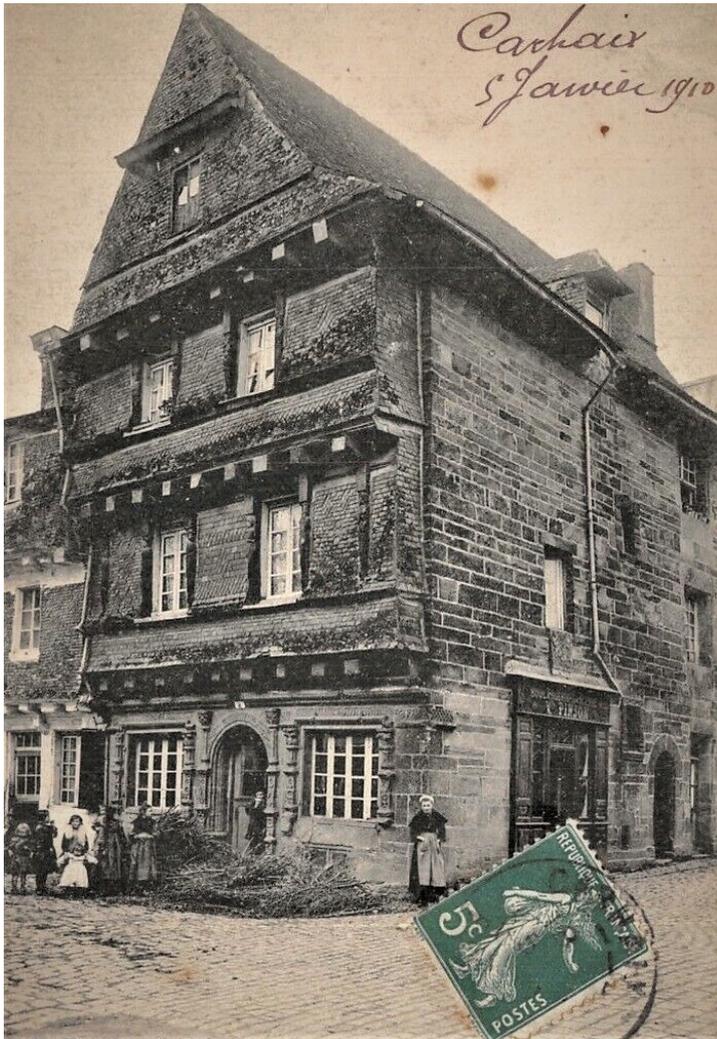
Ils ne pourront sous aucun prétexte, changer la destination de cette maison qui est depuis de fort longues années occupée par un cabaretier. Cette maison présentement louée ne leur a été abandonnée qu'à la condition de prendre les boissons nécessaires à leur débit²⁰ chez le propriétaire.

Le bail, de 400 francs par an, *concerne toute la maison faisant l'angle de la rue du Pavé et de celle du Fil, composée d'une cave sous terre, d'un rez-de-chaussée et de trois étages*.

En 1873, les occupants sont cordonnier pour monsieur et cabaretière pour madame.

En 1878 un inventaire, après le décès du cordonnier, mentionne 80 verres de différentes tailles, 8 carafes, 54 litres de vin (à 50 centimes

20 Estimées à 300 francs par an



Boulangerie Pinson 1899-1911



Four au sous-sol

le litre avec la bouteille), 7 litres de Malaga à 1,50 F le litre, 1 bouteille de vermouth à 1,50 F, 3 bouteilles de liqueur dite Raspail pour 4,50 F, 5 litres de liqueur dite curaçao à 1,25 F le litre, 2 litres de liqueur cassis pour 3,25 F, 2 litres de sirop de groseille pour 3,25 F, 2 litres de sirop de gomme pour 3,25 F, 4 autres litres de diverses liqueurs pour 6,50 F, 6 litres d'eau vulnérable pour 4,60 F, 3 bouteilles d'eau de vie pour 2,30 F, 40 litres de cidre pour 4,25 F, 18 chopines à cidre, 42 bols à cidre, 10 pichets et pots en grès, le matériel de cordonnier du défunt avec 5 paires de souliers hommes (42 F) et 10 paires de souliers femmes (55 F)...

Tout en conservant son cabaret, une enseigne rue du Fil indique un magasin de chaussures en 1885.

Le 1^{er} mars 1899, la maison devient boulangerie. Yves Pinson, boulanger, demeurant à Rennes, s'y installe après la construction d'un four à pain par les propriétaires, Louis Le Bescond et son épouse Marie Jaffré. Il aura à sa charge le carrelage du four.

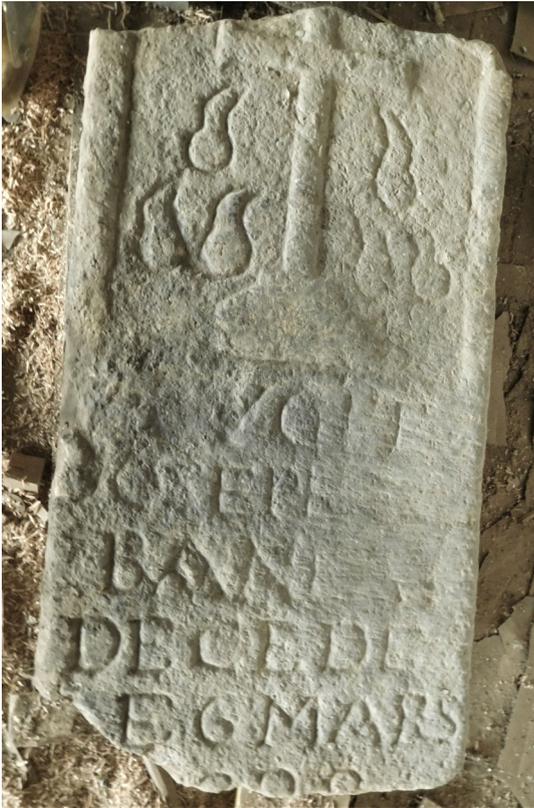
Le loyer, d'une durée de 12 ans, est de 400 francs pour la cave et le rez-de-chaussée.

Le preneur pourra utiliser la porte donnant sur la rue du Fil, sans pouvoir gêner l'usage de cette porte pour tous les autres locataires de la maison.

Le boulanger se marie le mois suivant avec Marie-Anne-Louise Robin, âgée de 25 ans. Trois ans plus tard, il décède dans sa boulangerie à l'âge de 33 ans.

Sa veuve épouse un nouveau boulanger de 24 ans. Après seulement 7 mois de mariage, il décède dans sa boulangerie le 31 août 1905. On ignore les causes des décès de ces deux jeunes boulangers.

En février 1907, la veuve se remarie une nouvelle fois avec un autre boulanger.



Pierre tombale de Joseph Banéat décédé le 6 mars 1822

Drôle de personnage que ce nouvel époux. Militaire, plusieurs fois dégradé, il est âgé de 29 ans. Un an et demi après son mariage, il est condamné par le tribunal correctionnel de Châteaulin à 2 mois de prison pour coups sur son épouse, à 5 francs d'amende pour ivresse et outrage à la force publique ainsi qu'à une interdiction définitive de séjour à Carhaix.

Le départ du soldat boulanger entraîne la fermeture de la boulangerie. Le recensement de 1911 de la rue Brizeux, mentionne Marie Gérard, débitante, née en 1874, et Gérard Prosper, son fils né en 1908.

En 1913, la maison abrite un magasin Singer. Un bail de 1920 indique un commerce tenu par Marie Le Gac, épouse de Etienne Poulichet, sabotier.

Le recensement de 1926 mentionne Marie Quelen, employée chez Singer au n°1 rue Félix Faure et cinq autres personnes sans profession.



Publicité pour les locataires, extraite du journal Carhaisien *Ar Bobl* en 1913 et 1914 - *Machines à coudre - nos compagnes - Singer - Premiers prix sur toute l'exposition - maison de la vente - à Carhaix - 8, rue Brizeux, 8*

Aucun habitant n'est recensé au n°8 de la rue Brizeux, entrée habituelle du magasin.

En 1933 elle est louée à un commerçant en textiles divers de Quimper. Le bail est probablement résilié avant la fin de son terme en 1938.

Elle abrite ensuite le Bazar d'Ahès jusqu'à sa vente en 1963 à la ville de Carhaix.

Depuis septembre 2021 des travaux de rénovation du bâtiment sont en cours. Ils concernent les façades et la toiture et devraient durer un an environ. S'ensuivra probablement l'aménagement intérieur.

Durant ces travaux, il a été découvert, dans le foyer d'une cheminée du premier étage, une pierre tombale concernant Joseph Banéat, décédé le 6 mars 1822. Ce membre de la famille des occupants de 1798 à 1880 est le frère du maire de Carhaix, guillotiné à Brest le 22 mai 1794 avec les 25 autres administrateurs du Finistère accusés de fédéralisme.

Jean Guichoux

Hors crédits précisés dans les légendes, les photos sont de l'auteur